

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Actions éducatives et dispositif Manger autrement en faveur des collèges publics et privés - Année 2018/2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, au titre de l'année 2018/2019, à des associations des subventions afin de leur permettre la réalisation d'actions éducatives dans les collèges publics et privés départementaux, pour un montant total de 1 885 328 €, conformément à la répartition figurant en annexe du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes, dont le projet type est joint en annexe au rapport,
- d'accorder des subventions aux collèges pour l'acquisition de fruits et légumes de saison et du terroir pour un montant total de 738 864 € conformément à la répartition figurant en annexe du rapport.

La dépense de 2 624 192 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée